

INFRACTIONS SEXUELLES EN 2021

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



ERRATUM

Cet erratum vise à corriger quatre erreurs qui se sont glissées dans le document *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2021*. Le présent rapport est une version corrigée.

Au tableau 1 de la page 14 et dans la phrase suivante de la page 13, on aurait dû lire :

- -35,7 % plutôt que -84,4 % pour le taux d'exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée : « À l'opposé, on observe une baisse pour cinq types d'infractions, soit l'exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée (-35,7 %), l'entente ou l'arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (-13,6 %), la catégorie « Autres » (-10,3 %), le voyeurisme (-9,1 %) et les infractions sexuelles survenues avant le 4 janvier 1983 (-0,3 %). »

À la page 22, on aurait dû lire :

- 89,5 % plutôt que 81,9 % dans la phrase : « La hausse importante des agressions sexuelles en 2021 est donc influencée par celle des victimes de sexe féminin, qui représentent la majorité des victimes (89,5 %). »;
- 20,1 % plutôt que 20,3 % dans la phrase suivante : « Du côté des hommes victimes d'agressions sexuelles, le taux de victimes (18,0) a également connu sa hausse annuelle la plus importante de la dernière décennie, soit 20,1 % d'augmentation entre 2020 et 2021. »

À la page 24, on aurait dû lire :

- 13,4 % plutôt que 10,4 % dans la phrase : « À titre comparatif, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel avait connu une hausse beaucoup moins marquée (+1,2 %) en 2020, alors que les victimes masculines avaient augmenté de 13,4 %. »

ÉDITION

Ce document a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques. Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024), *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2021*. Québec, 48 p. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-94256-6 (1^{re} éd. 2023)
ISBN 978-2-550-96531-2 (éd. corrigée, 2024)
© Ministère de la Sécurité publique, 2024

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Taux d'infractions

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec a globalement augmenté durant la dernière décennie, avec une hausse de 109,9 % entre 2012 et 2021. Précédée par une période de stabilisation lors des trois années précédentes, on observe en 2021 la plus grande augmentation du taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police dans la dernière décennie (+24,9 %, +2 381 crimes).



Catégories d'infractions

En 2021, entre les deux grandes catégories d'infractions sexuelles¹, c'est celle des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) qui compte le plus grand nombre d'infractions déclarées, avec 7 370. C'est aussi celle qui a connu la plus forte hausse du taux par 100 000 habitants (+28,7 %), soit 1 662 crimes de plus qu'en 2020.



Victimes selon le sexe

En 2021, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (153,4 par 100 000 femmes) est plus de huit fois supérieur à celui des hommes (18,0 par 100 000 hommes). Le taux de femmes victimes d'autres infractions sexuelles (81,4) est, quant à lui, plus de quatre fois supérieur à celui des hommes (18,0).



Victimes selon l'âge

Les groupes d'âge ayant les taux les plus élevés de victimes d'agressions sexuelles regroupent des victimes d'âge mineur. En effet, les 15 à 17 ans ont un taux de 580,2 victimes par 100 000 jeunes, suivis de 439,4 pour les 12 à 14 ans.



Auteurs présumés

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont presque en totalité des hommes (95,4 %). La catégorie d'incitation à des contacts sexuels (97,7 %) et celle des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) (96,8 %) sont d'ailleurs celles ayant la proportion d'auteurs présumés masculins la plus élevée. La publication non consentie d'images intimes se distingue avec la proportion d'auteurs présumés masculins la plus faible (75,8 %).

¹ On classe les infractions sexuelles en deux grandes catégories : les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et les autres infractions d'ordre sexuel (voir encadré 1 pour de plus amples détails). Le *Code criminel* prévoit trois niveaux de gravité à l'infraction d'agression sexuelle. Ces niveaux sont aussi décrits plus amplement dans l'encadré 1.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
MÉTHODOLOGIE.....	7
INTRODUCTION.....	10
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DES INFRACTIONS.....	12
1.1- Hausse marquée du taux d’infractions sexuelles.....	12
1.2- La catégorie des agressions sexuelles connaît la plus forte hausse en 2021.....	13
1.3- Portrait régional similaire à l’année précédente.....	16
1.4- Classement des infractions : en continuité avec 2020.....	17
1.4.1- La presque totalité des infractions sexuelles sont considérées comme étant fondées.....	18
1.4.2- Grand nombre d’affaires classées par mise en accusation.....	18
1.5- Les infractions sexuelles sont plus souvent signalées à la police moins de sept jours après leur perpétration.....	20
1.6- La grande majorité des infractions sexuelles sont perpétrées dans une résidence d’habitation.....	20
CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES.....	22
2.1- Les femmes et les jeunes surreprésentés parmi les victimes d’agressions sexuelles.....	22
2.2- Hausse des victimes d’autres infractions d’ordre sexuel.....	23
CHAPITRE 3 : PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS.....	26
3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes.....	26
3.2- Prédominance du taux d’auteurs présumés d’âge mineur.....	27
3.3- L’auteur d’infractions sexuelles est souvent connu de la victime.....	28
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES.....	29
RÉFÉRENCES.....	45
REMERCIEMENTS.....	46
ANNEXE.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	14
Tableau 2	Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	19
Tableau 3	Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	21
Tableau 4	Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2021 ^P	29
Tableau 5	Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	30
Tableau 6	Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	31
Tableau 7	Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2021 ^P	32
Tableau 8	Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2012 à 2021 ^P	33
Tableau 9	Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2021 ^P	34
Tableau 10	Nombre et taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	35
Tableau 11	Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2021 ^P	36
Tableau 12	Nombre et taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	38
Tableau 13	Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	39
Tableau 14	Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^a et 2021 ^P	40
Tableau 15	Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	41
Tableau 16	Taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	42
Tableau 17	Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2021 ^P	43
Tableau 18	Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon le délai (en jours) entre la perpétration de l'infraction et son signalement à la police, Québec, 2021 ^P	44

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2012 à 2021 ^P	12
Graphique 2	Variation du taux mensuel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2019, 2020 ^a et 2021 ^P	15
Graphique 3	Taux régionaux d'infractions relatives aux agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et aux autres infractions d'ordre sexuel Québec, 2021 ^P	16
Graphique 4	Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2012 à 2021 ^P	22
Graphique 5	Taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^P	23
Graphique 6	Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2012 à 2021 ^P	24
Graphique 7	Taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^P	25
Graphique 8	Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021 ^P	26
Graphique 9	Taux d'auteurs présumés d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021 ^P	27
Graphique 10	Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2021 ^P	28

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, en excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 pour recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du Programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité relative aux infractions sexuelles ne peut pas être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications additionnelles.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée selon les normes du Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction². Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas³.

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse du nombre d'infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

² Ouimet, M. (2015).

³ Cotter, A. (2021).

Extraction des données

Les statistiques criminelles de l'année 2021 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2022, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'améliorer la fiabilité des données, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier, qui sont souvent ajoutées plus tard. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées, et deviennent alors une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Diverses statistiques sur les victimes et les auteurs présumés sont présentées dans cette publication. Les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

De plus, seuls les auteurs présumés âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées sont comptabilisés. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse, plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Procédés de calcul

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle, qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales, et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon) qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat.⁴

⁴ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

INTRODUCTION

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rend disponible annuellement sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca) des statistiques sur les infractions sexuelles perpétrées au Québec. Cela lui permet de répondre, entre autres, à l'un des engagements de la *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance*⁵ (Stratégie intégrée 2022-2027).

Les données statistiques présentées dans cette publication sont celles déclarées en 2021 par les corps de police du Québec. Les différentes infractions analysées se divisent en deux sous-groupes : les agressions sexuelles, lesquelles composent la majorité des infractions sexuelles, et les autres infractions d'ordre sexuel (encadré 1).

Encadré 1 – Les sous-groupes d'infractions sexuelles

Catégorie 1 – Les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) :

L'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Le *Code criminel*⁶ prévoit trois niveaux de gravité pour les agressions sexuelles :

Aggression sexuelle simple (niveau 1) (art. 271)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Aggression sexuelle armée (niveau 2) (art. 272)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; ou
- menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que la victime; ou
- inflige des lésions corporelles à celle-ci; ou
- participe à l'infraction avec une autre personne.

Aggression sexuelle grave (niveau 3) (art. 273)

Lors de l'agression sexuelle, l'auteur présumé :

- blesse, mutilé ou défigure la victime; ou
- met la vie de la victime en danger.

Catégorie 2 – Les autres infractions d'ordre sexuel :

Les autres infractions d'ordre sexuel comptent quant à elles plus d'une dizaine de crimes différents, dont les principaux sont :

⁵ Secrétariat à la condition féminine. (2022).

⁶ *Code criminel*, LRC 1985, c. C-46.

-
- les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels;
 - le leurre;
 - la publication non consensuelle d'images intimes;
 - l'exploitation sexuelle d'un adolescent et l'exploitation sexuelle d'une personne handicapée⁷.

Pour en suivre l'évolution au fil des années et en brosser un portrait, les prochains chapitres présentent les statistiques sur les infractions sexuelles, d'abord pour l'ensemble du Québec, puis par régions administratives. Suivent ensuite les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés, pour tracer un portrait pour chacun.

Rappelons toutefois que selon l'*Enquête sociale générale sur la victimisation* de Statistique Canada de 2019, on note que seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles ont dénoncé à la police⁸. Cette faible proportion de dénonciation est également démontrée dans les précédentes enquêtes portant sur la victimisation. Il est donc important d'interpréter avec une certaine précaution les données déclarées à la police concernant ce type de crime.

⁷ Il convient de préciser que ces deux infractions concernent, en vertu du *Code criminel*, toute personne en situation d'autorité qui, à des fins d'ordre sexuel, touche ou engage ou incite un adolescent ou une personne handicapée à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement. On doit différencier ces deux infractions d'autres types de crimes, comme la traite de personne ou le proxénétisme, qui sont parfois qualifiés d'exploitation sexuelle dans le langage courant.

⁸ Cotter, A. (2021).

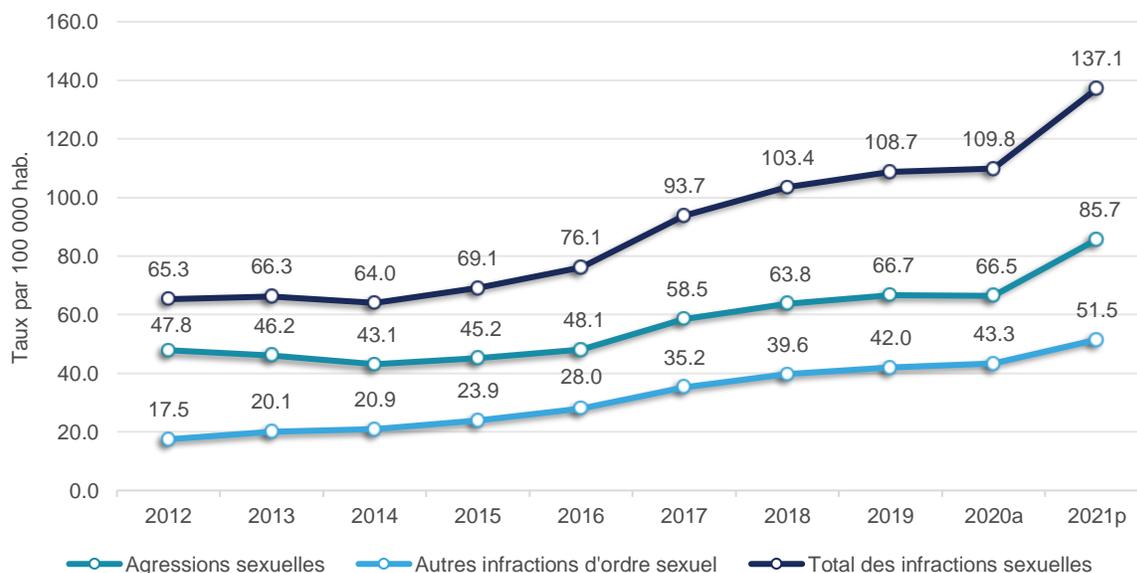
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DES INFRACTIONS

1.1- Hausse marquée du taux d'infractions sexuelles

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec a globalement augmenté durant la dernière décennie, avec une hausse de 109,9 % entre 2012 et 2021. Cette hausse fut d'ailleurs constante, à l'exception de 2014, où l'on observe une légère baisse.

Après une hausse plus modérée durant les trois années précédentes, laissant croire à une certaine stabilisation de la tendance, on observe en 2021 la plus grande augmentation du taux d'infractions sexuelles déclarées par les corps de police dans la dernière décennie (+24,9 %, +2 381 crimes). Cette hausse est largement supérieure au taux de croissance annuel moyen du taux d'infractions sexuelles entre 2012 et 2021, qui est de 8,6 % (graphique 1 et tableau 1).

Graphique 1 | Évolution des taux d'infractions sexuelles, d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2012 à 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La forte croissance du taux d'infractions sexuelles pourrait être attribuable à une plus grande sensibilisation de la population à l'égard de ce type de crime, à une dénonciation accrue (notamment en lien avec les mouvements sociaux tels que #MoiAussi), à l'intensification des efforts pour lutter contre ces crimes, ou encore à une réelle augmentation des cas d'infractions sexuelles.

Entre 2012 et 2021, ce sont les autres infractions d'ordre sexuel qui ont connu la hausse de taux la plus importante (+194,3 %), comparativement aux agressions sexuelles (+79,1 %).

1.2- La grande catégorie des agressions sexuelles connaît la plus forte hausse en 2021

En analysant la variation de taux pour les deux grandes catégories d'infractions sexuelles, cette fois entre 2020 et 2021, on constate que c'est celle des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) qui a connu la plus forte hausse (+28,7 %), ce qui représente 1 662 crimes de plus que l'année précédente. Ces 1 662 crimes constituent d'ailleurs plus de la moitié (69,8 %) de toutes les infractions sexuelles additionnelles déclarées par les corps de police en 2021 (2 381).

La hausse du nombre d'agressions sexuelles est entièrement attribuable aux agressions sexuelles de niveau 1 (+1 676), puisque c'est la seule infraction de cette catégorie qui a connu une hausse en 2021. Il est à noter que les agressions sexuelles de niveau 1 représentent, comme lors des années précédentes, presque l'entièreté (98,2 %) de l'ensemble des agressions sexuelles déclarées par les corps de police en 2021 (tableau 1).

En ce qui a trait à la grande catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, elles ont augmenté de 19,0 % en 2021. Ce sont les infractions d'inceste (+58,5 %), d'incitation à des contacts sexuels (+33,2 %) et de contacts sexuels (+27,4 %) qui ont connu la plus grande hausse de taux en 2021. À l'opposé, on observe une baisse pour cinq types d'infractions, soit l'exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée (-35,7 %), l'entente ou l'arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (-13,6 %), la catégorie « Autres »⁹ (-10,3 %), le voyeurisme (-9,1 %) et les infractions sexuelles survenues avant le 4 janvier 1983 (-0,3 %).

⁹ La catégorie « Autres » regroupe notamment les infractions de bestialité, de bestialité en présence d'un enfant ou d'incitation de celui-ci à en commettre, de père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur et de maître de maison qui permet des actes sexuels interdits.

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^p ¹⁰

Catégorie d'infractions sexuelles	Nombre		Différence 2020 ^a /2021 ^p (nombre)	Taux		Variation du taux 2020 ^a /2021 ^p (%)
	2020 ^a	2021 ^p		2020 ^a	2021 ^p	
Agressions sexuelles						
Agression sexuelle grave (niveau 3)	35	31	-4	0,4	0,4	-11,7
Agression sexuelle armée (niveau 2)	111	101	-10	1,3	1,2	-9,3
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 562	7 238	1 676	64,8	84,1	29,7
Sous-total	5 708	7 370	1 662	66,5	85,7	28,7
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	1 840	2 351	511	21,4	27,3	27,4
Incitation à des contacts sexuels	217	290	73	2,5	3,4	33,2
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	31	20	-11	0,4	0,2	-35,7
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	15	13	-2	0,2	0,2	-13,6
Inceste	39	62	23	0,5	0,7	58,5
Corruption d'enfants	25	28	3	0,3	0,3	11,7
Leurre	728	771	43	8,5	9,0	5,6
Publication non consensuelle d'images intimes	426	526	100	5,0	6,1	23,1
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	82	86	4	1,0	1,0	4,6
Voyeurisme	273	249	-24	3,2	2,9	-9,1
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	25	25	0	0,3	0,3	-0,3
Autres	10	9	-1	0,1	0,1	-10,3
Sous-total	3 711	4 430	719	43,3	51,5	19,0
Total des infractions sexuelles	9 419	11 800	2 381	109,8	137,1	24,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

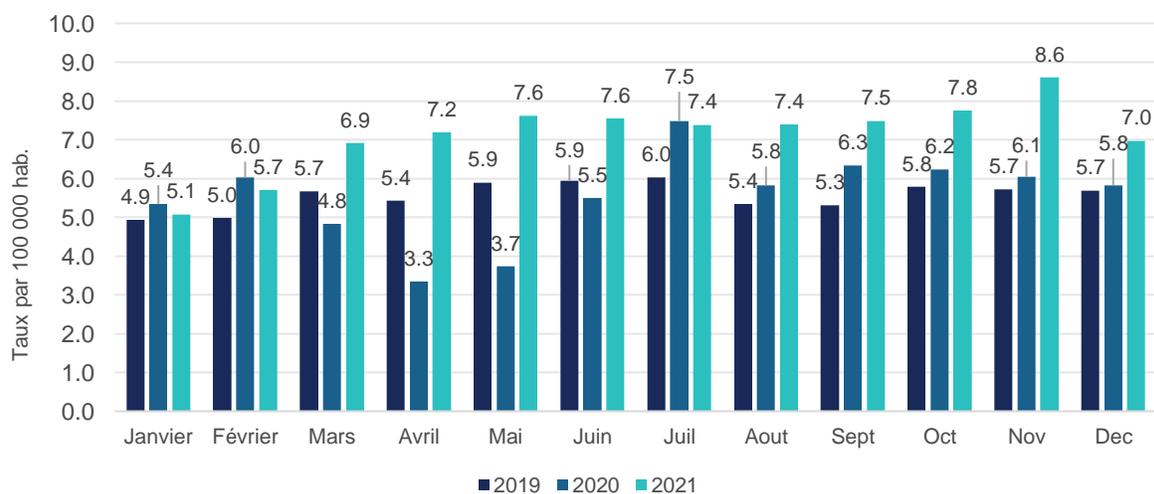
¹⁰ Rappelons que, pour le calcul de la variation, la valeur réelle (qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales) est utilisée, et non pas la valeur affichée dans le tableau.

Encadré 2 – Analyse mensuelle des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) en 2021

Lorsque les taux d'agressions sexuelles déclarées sont analysés selon le mois, on constate plusieurs écarts entre les valeurs enregistrées en 2020 et en 2021. Les plus grandes variations entre ces deux années concernent les mois de mars (+42,9 %), d'avril (+115,0 %) et de mai (+104,4 %) (graphique 2). Rappelons que pour faire face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020, entraînant plusieurs mesures visant à limiter les contacts entre les individus, dont l'interdiction de tout rassemblement, à compter du 21^e jour du même mois¹¹. Les assouplissements aux mesures ont débuté au courant du printemps 2020 et les rassemblements extérieurs ont été autorisés à partir du 22 mai 2020.

À titre comparatif, la variation des taux d'agressions sexuelles est beaucoup plus stable lorsque l'on compare 2019, soit l'année précédant la pandémie, et 2021. On y observe une augmentation des taux relativement homogène pour l'ensemble des mois. Cela nous amène à penser que les agressions sexuelles, leur détection et leur déclaration à la police, plus particulièrement, ont été influencées par les mesures sanitaires en place durant la première année de la pandémie. Des travaux plus avancés seraient toutefois nécessaires pour en dégager un lien de causalité, s'il y a lieu.

Graphique 2 | Variation du taux mensuel d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2019, 2020^a et 2021^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹¹ Institut national de santé publique du Québec (2022).

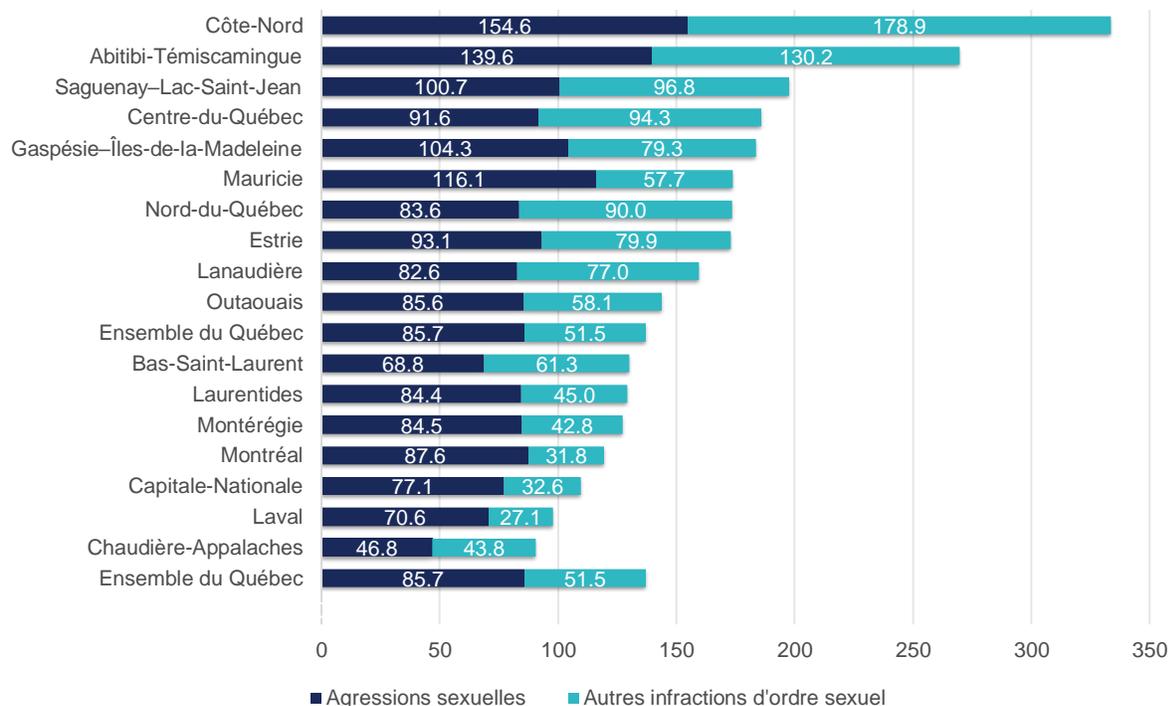
1.3- Portrait régional similaire à l'année précédente

En 2021, ce sont les régions de la Côte-Nord (333,5) et de l'Abitibi-Témiscamingue (269,8) qui enregistrent les taux d'infractions sexuelles les plus élevés. À l'inverse, ce sont les régions de la Chaudière-Appalaches (90,6) et de Laval (97,7) qui ont les taux les plus faibles. C'était la même réalité l'année précédente¹² (graphique 3 et tableau 4 dans la section des tableaux complémentaires).

La région de Saguenay–Lac-Saint-Jean a connu la hausse la plus importante du taux d'infractions sexuelles entre 2020 et 2021, passant de 128,7¹³ à 197,5 par 100 000 habitants (tableau 4, dans la section des tableaux complémentaires). En effet, la région enregistrait le neuvième taux le plus élevé en 2020 pour la catégorie des autres infractions sexuelles (46,6), alors qu'elle enregistre le troisième plus haut taux (96,8) au Québec en 2021, ce qui représente une augmentation de 107,7 %. En ce qui concerne les agressions sexuelles, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avait le sixième taux (82,1) le plus élevé en 2020, et le cinquième en 2021 (100,7)¹⁴.

C'est la région de la Côte-Nord (154,6) qui connaît le taux d'agressions sexuelles le plus élevé en 2021, suivie de l'Abitibi-Témiscamingue (139,6). Ce sont ces deux mêmes régions qui comptent les taux les plus élevés d'autres infractions d'ordre sexuel, soit 178,9 et 130,2 respectivement (graphique 3 et tableau 4 dans la section des tableaux complémentaires).

Graphique 3 | Taux régionaux d'infractions relatives aux agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et aux autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹² Ministère de la Sécurité publique (2021).

¹³ *Idem.*

¹⁴ *Idem.*

1.4- Classement des infractions : en continuité avec 2020

Les modifications apportées en 2017 par le CCSJSC aux normes de classement des affaires déclarées par la police ont été mises en œuvre au Québec à compter du 1^{er} janvier 2018. Leur application implique une validation accrue du classement des affaires, ce qui accroît la fiabilité des statistiques (voir encadré 3).

Encadré 3 – Classement des affaires criminelles fondées et non fondées

Collecte d'informations sur les affaires non fondées^{15,16,17} :

À la suite d'un examen mené en 2006 par le CCSJSC et le Comité des informations et statistiques policières (CISP) de l'Association canadienne des chefs de police, la fiabilité des données de classement des affaires non fondées a été remise en question, notamment en raison d'un manque d'uniformité dans les pratiques des différents corps de police. Le CCSJSC a donc choisi de ne plus publier les statistiques sur les affaires non fondées à compter de ce moment.

En 2017, des travaux ont été réalisés par ces deux mêmes organismes pour formuler des recommandations visant à régler les problèmes liés à la qualité des données, assurer une déclaration normalisée et rétablir la diffusion d'informations sur les affaires non fondées. Ces travaux faisaient également suite à une série d'articles du *Globe and Mail* portant sur le traitement des plaintes pour agressions sexuelles par les corps de police au Canada¹⁸.

Statistique Canada a ainsi apporté plusieurs modifications aux normes de classement des affaires criminelles à compter du 1^{er} janvier 2018, notamment à des catégories de classement ainsi qu'à des définitions, dont celles d'« affaire fondée » et d'« affaire non fondée ».

Définitions révisées¹⁹ :

Affaire fondée

Une affaire est fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction déclarée s'est produite ou qu'il y a eu tentative de commettre l'infraction (même si l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé n'est pas connu), ou qu'il n'y a pas de preuve crédible confirmant que l'affaire n'a pas eu lieu. Cela comprend les rapports fournis par une tierce partie qui répondent à ces critères.

Affaire non fondée

Une affaire est non fondée s'il a été déterminé, après l'enquête policière, que l'infraction signalée ne s'est pas produite et qu'il n'y a pas eu tentative de commettre l'infraction. De plus, depuis 2018, une validation accrue du classement des affaires est réalisée pour accroître la qualité des statistiques. Comme il était attendu que tous les corps de police mettent en œuvre les nouvelles normes de classement en 2018, l'année 2019 fut la première année d'application complète de nouvelles normes.

¹⁵ Statistique Canada (2018).

¹⁶ Greenland, J. et Cotter, A. (2018).

¹⁷ Moreau, G. (2019).

¹⁸ Globe and Mail (2017).

¹⁹ Moreau, G. (2019).

Incidences des nouvelles normes de classement

En raison des nouvelles définitions, la police doit confirmer qu'une infraction signalée n'a pas eu lieu, plutôt que de confirmer qu'une infraction signalée a eu lieu. Par conséquent, une hausse du nombre d'affaires fondées, une diminution du nombre d'affaires non fondées pour tous les types de crimes et, enfin, une baisse du taux de solution des affaires étaient attendues à compter de 2018.

1.4.1- La presque totalité des infractions sexuelles sont considérées comme étant fondées

En 2021, la grande majorité (93,2 %) des infractions sexuelles signalées à la police ont été considérées comme fondées. On note une légère augmentation par rapport à l'année précédente (91,9 % d'infractions sexuelles fondées). Ce sont les agressions sexuelles qui ont été considérées comme fondées en plus grande proportion en 2021 (94,5 %), comparativement aux autres infractions d'ordre sexuel (91,3 %) (tableau 5 dans la section des tableaux complémentaires).

En 2021, on compte 11 800 infractions sexuelles fondées, comparativement à 9 419 en 2020, ce qui représente une hausse de 25,3 %. Parmi les hausses du nombre d'affaires fondées, notons que les infractions d'agression sexuelle de niveau 1 (+30,1 %, +1 676), de contacts sexuels (+27,8 %, +511) et d'incitation à des contacts sexuels (+33,6 %, +73) sont celles qui ont une plus grande influence sur l'augmentation de l'ensemble des infractions sexuelles. À l'inverse, les infractions d'exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée (-35,5 %, -11), d'agression sexuelle de niveau 2 (-9,0 %, -10) et de niveau 3 (-11,4 %, -4), de voyeurisme (-8,8 %, -24) et de la catégorie « Autres » (-10,0 %, -1) sont celles affichant une diminution d'affaires fondées comparativement à 2020. Le fait qu'il s'agisse d'infractions moins importantes en volume a toutefois fait en sorte qu'elles ont eu peu d'impact sur la tendance globale des infractions sexuelles fondées, en nette hausse (+25,3 %) (tableau 5 dans la section des tableaux complémentaires).

Quant aux affaires non fondées (855), elles ont augmenté dans une moindre mesure, soit de 3,1 % comparativement à 2020 (829). Cela se traduit par 26 affaires de plus classées comme non fondées. Cette hausse est principalement attribuable aux affaires non fondées de contacts sexuels (+17,5 %, +34), d'agression sexuelle de niveau 1 (+2,9 %, +12) et d'inceste (+140 %, +7). Les affaires non fondées de leurre ont connu la plus forte baisse, en nombre, en 2021 (-20,0 %, -17) (tableau 5 dans la section des tableaux complémentaires).

Rappelons que, outre les statistiques présentées au tableau 5, les données présentées dans les tableaux et les graphiques de ce rapport ne concernent que les données déclarées fondées par les corps de police.

1.4.2- Grand nombre d'affaires classées par accusation recommandée

Une infraction est considérée comme classée lorsqu'au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié. Parmi les 11 800 infractions sexuelles fondées en 2021, on note une proportion d'affaires classées de 42,5 % (5 011) (tableau 2). Par comparaison, 68,3 % des infractions contre la personne ont été classées cette même année (tableau 6 dans la section des tableaux complémentaires)²⁰.

²⁰ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

Des 5 011 infractions sexuelles classées, la grande majorité (77,4 %) l'a été par mise en accusation (ou par une recommandation en ce sens)²¹. Les infractions de publication non consentuelle d'images intimes sont les infractions classées par mise en accusation dans la plus faible proportion, avec 54,4 % (tableau 2).

Tableau 2 | Infractions sexuelles selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par accusation recommandée		Sans mise en accusation recommandée	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	31	17	54,8	14	45,2	10	71,4	4	28,6
Agression sexuelle armée (niveau 2)	101	48	47,5	53	52,5	43	81,1	10	18,9
Agression sexuelle simple (niveau 1)	7 238	4277	59,1	2961	40,9	2 313	78,1	648	21,9
Sous-total	7 370	4 342	58,9	3 028	41,1	2 366	78,1	662	21,9
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	2 351	1 147	48,8	1 204	51,2	960	79,7	244	20,3
Incitation à des contacts sexuels	290	140	48,3	150	51,7	129	86,0	21	14,0
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	20	10	50,0	10	50,0	9	90,0	1	10,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	13	7	53,8	6	46,2	4	66,7	2	33,3
Inceste	62	28	45,2	34	54,8	26	76,5	8	23,5
Corruption d'enfants	28	22	78,6	6	21,4	6	100,0	0	0,0
Leurre	771	561	72,8	210	27,2	132	62,9	78	37,1
Publication non consentuelle d'images intimes	526	333	63,3	193	36,7	105	54,4	88	45,6
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	86	53	61,6	33	38,4	24	72,7	9	27,3
Voyeurisme	249	130	52,2	119	47,8	102	85,7	17	14,3
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	25	12	48,0	13	52,0	12	92,3	1	7,7
Autres	9	4	44,4	5	55,6	5	100,0	0	0,0
Sous-total	4 430	2 447	55,2	1 983	44,8	1 514	76,3	469	23,7
Total des infractions sexuelles	11 800	6 789	57,5	5 011	42,5	3 880	77,4	1 131	22,6

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²¹ Il existe des différences entre les provinces dans le processus de dépôt des accusations criminelles. Dans certaines provinces, la police porte des accusations, et le procureur décide ensuite de l'opportunité d'engager une poursuite. Au Québec, la pratique veut qu'un procureur autorise le dépôt d'accusations après avoir examiné la preuve contenue au dossier de la police. Les affaires classées « par mise en accusation » reflètent la recommandation de la police, et non la décision du procureur.

1.5- Les infractions sexuelles sont plus souvent signalées à la police moins de sept jours après leur perpétration

En analysant le délai (en jours) entre la date de la perpétration de l'infraction et celle de son signalement à la police, on constate en 2021 que la plupart des infractions sexuelles ont été signalées à la police moins d'un an après leur perpétration (72,0 %). De ce nombre, la majorité (51,0 %) a eu lieu moins de sept jours après la perpétration de l'infraction (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires).

En se basant sur le nombre de jours médian²² entre la perpétration du crime et le signalement à la police, on observe que les agressions sexuelles auraient tendance à être signalées dans un délai légèrement plus court que les autres infractions d'ordre sexuel, les agressions sexuelles ayant un nombre de jours médian de 30 jours, contre 58 pour les autres infractions d'ordre sexuel.

Ce sont les infractions d'inceste qui comptent la plus grande proportion de crimes signalés plus d'un an après la perpétration de l'infraction. En effet, 58,1 % des infractions d'inceste déclarées en 2021 ont été signalées à la police plus d'un an après la perpétration du crime. Cela peut s'expliquer par le fait que ce type d'infraction est la plupart du temps commis par un parent proche (91,9 %)²³ et que la majorité des victimes de ce type de crime ont moins de 12 ans lors de la perpétration (59,7 %). Ces deux facteurs, surtout combinés, peuvent définitivement nuire à un signalement rapide de l'infraction à la police²⁴ (voir tableau 11 dans la section des tableaux complémentaires). À cet effet, les infractions d'inceste ont le second nombre de jours médian le plus élevé, soit près de trois ans (961 jours)²⁵ (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires).

À l'opposé, les infractions relatives à la publication non consentie d'images intimes sont majoritairement signalées dans un délai de moins d'une semaine (56,3 %). Cette catégorie d'infractions compte également le nombre de jours médian le plus court, soit trois jours (tableau 18 dans la section des tableaux complémentaires).

1.6- La grande majorité des infractions sexuelles sont perpétrées dans une résidence d'habitation

En 2021, 70,9 % des infractions sexuelles déclarées par les corps de police du Québec ont été perpétrées dans une résidence d'habitation (tableau 3). Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des infractions contre la personne. En effet, 62,6 % des infractions contre la personne ont été commises dans une résidence d'habitation (tableau 7 dans la section des tableaux complémentaires).

²² Le nombre de jours médian a été obtenu en organisant en ordre croissant l'ensemble des délais (en jours) pour chaque type d'infractions sexuelles. La valeur médiane correspond alors au nombre de jours à la fois inférieur et supérieur à 50 % des valeurs. À titre d'exemple, un nombre de jours médian de 30 jours signifie que la moitié des infractions ont été signalées à la police moins de 30 jours suivant sa perpétration, et que l'autre moitié a été signalée plus de 30 jours suivant la perpétration. Nous avons choisi d'utiliser le nombre de jours médian comme indicateur de tendance centrale plutôt que la moyenne en raison de valeurs extrêmes rendant la moyenne de jours entre la perpétration de l'infraction et son signalement moins représentative.

²³ On obtient cette proportion en additionnant les infractions d'inceste commises par l'un des parents (41,9 %) et celles commises par un membre de la fratrie (50,0 %) (voir tableau 11 dans la section des tableaux complémentaires)

²⁴ Dupont et al. (2014).

²⁵ L'infraction ayant le plus grand nombre de jours médian est celle des infractions sexuelles commises avant 1983. Étant donné sa composante temporelle, il est attendu que les délais pour ce type d'infraction sont plus élevés.

Comme en 2020, la maison unifamiliale est le lieu où une infraction sexuelle déclarée a été le plus souvent perpétrée en 2021. En effet, 36,9 % des agressions et un peu plus de la moitié (50,2 %) des autres infractions sexuelles ont été commises dans une maison unifamiliale.

Si on exclut les résidences d'habitation, les autres infractions d'ordre sexuel sont le plus souvent commises dans un établissement d'enseignement (8,6 %), alors que les agressions sexuelles sont plus souvent commises dans un établissement commercial (5,6 %). Rappelons que pour plusieurs autres infractions d'ordre sexuel, le *Code criminel* prévoit que la victime doit nécessairement être mineure. Cela peut expliquer le fait qu'une plus forte proportion de ce type de crime soit perpétrée dans un établissement d'enseignement, comparativement aux agressions sexuelles (3,9 %) (tableau 3).

Tableau 3 | Nombre d'infractions sexuelles selon le lieu de perpétration et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Lieu	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total d'infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidence d'habitation						
Maison unifamiliale	2 719	36,9	2 226	50,2	4 945	41,9
Unité d'habitation	2 250	30,5	894	20,2	3 144	26,6
Autre type de résidence d'habitation	197	2,7	82	1,9	279	2,4
Sous-total	5 166	70,1	3 202	72,3	8 368	70,9
Autres types de lieux						
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	410	5,6	136	3,1	546	4,6
Établissement d'enseignement	285	3,9	379	8,6	664	5,6
Établissement d'utilité publique ²⁶	251	3,4	242	5,5	683	5,8
Stationnement	85	1,2	19	0,4	104	0,9
Transport en commun	70	0,9	21	0,5	91	0,8
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	286	3,9	82	1,9	368	3,1
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	230	3,1	110	2,5	340	2,9
Autre(s)	180	2,4	91	2,1	271	2,3
Inconnu	407	5,5	148	3,3	365	3,1
Sous-total	2 204	29,9	1 228	27,7	3 432	29,1
Total des infractions sexuelles	7 370	100,0	4 430	100,0	11 800	100,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

²⁶ La catégorie des établissements d'utilité publique comprend, notamment, les centres sportifs et les arénas, les cours de justice, les églises et les presbytères, les postes de police, les hôpitaux, etc.

CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES

2.1- Les femmes et les jeunes surreprésentés parmi les victimes d'agressions sexuelles

Dans la dernière décennie, le taux de victimes féminines d'agressions sexuelles déclarées par les corps de police est largement supérieur à celui des victimes masculines. C'est encore le cas en 2021, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles (153,4 par 100 000 femmes) étant plus de huit fois supérieur à celui des hommes (18,0 par 100 000 hommes) (graphique 4).

Depuis 2014, le taux de femmes victimes d'agressions sexuelles est continuellement en hausse, bien que la tendance se stabilise entre 2018 et 2020. Toutefois, en 2021, on constate que le taux a augmenté de manière importante. En effet, le taux de croissance annuel moyen de femmes victimes d'agressions sexuelles est de 11,5 % de 2014 à 2021 alors que, pour la dernière année seulement, le taux a augmenté de 29,9 %. La hausse importante des agressions sexuelles en 2021 est donc influencée par celle des victimes de sexe féminin, qui représentent la majorité des victimes (89,5 %) (graphique 4, tableau 9 dans la section des tableaux complémentaires).

Du côté des hommes victimes d'agressions sexuelles, le taux de victimes (18,0) a également connu sa hausse annuelle la plus importante de la dernière décennie, soit 20,1 % d'augmentation entre 2020 et 2021. Il s'agit d'ailleurs du taux de victimes masculines le plus élevé pour ce type de crime dans la dernière décennie. À titre comparatif, le taux de croissance annuel moyen d'hommes victimes d'agressions sexuelles, de 2012 à 2021, est plutôt de 1,9 % (graphique 4).

Graphique 4 | Évolution du taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2012 à 2021^a



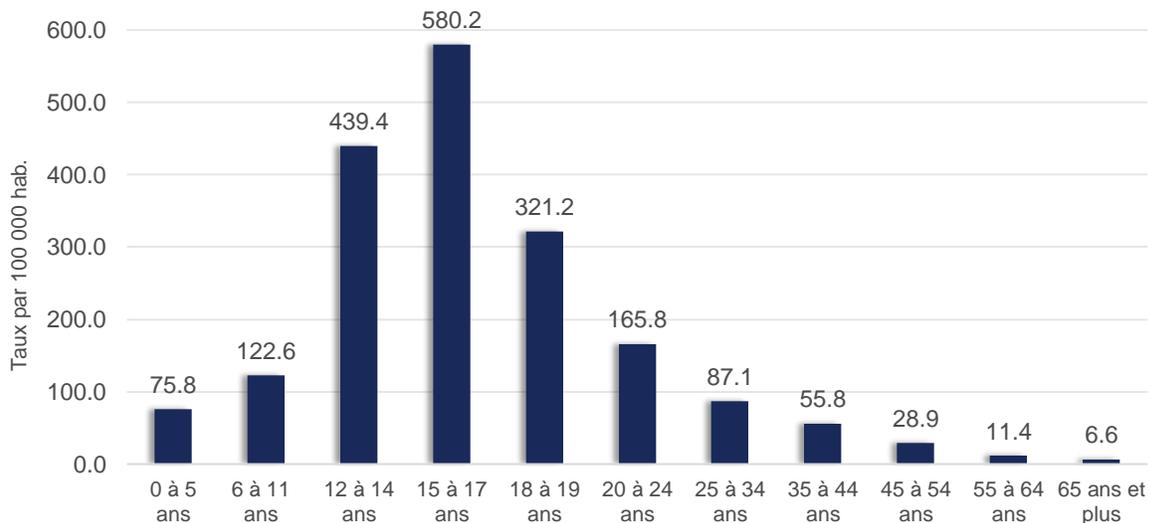
a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2021, les groupes d'âge ayant les taux d'agressions sexuelles les plus élevés se situent entre 12 et 24 ans. On observe le même portrait pour l'ensemble des infractions contre la personne²⁷. De plus, les deux groupes d'âge ayant les taux les plus élevés d'agressions sexuelles sont d'âge mineur. En effet, les 15 à 17 ans ont un taux de 580,2 par 100 000 jeunes, suivis des 12 à 14 ans, avec un taux de 439,4 (graphique 5).

Graphique 5 | Taux de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2021^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2021, les taux de victimes jeunes ou adultes d'agressions sexuelles ont augmenté, avec des variations respectives de 44,7 % et de 16,0 %, comparativement à 2020. Chez les personnes mineures, c'est la tranche d'âge des victimes âgées de 12 à 14 ans qui a progressé le plus, avec 57,6 %²⁸, passant de 749 victimes en 2020 à 1 216 en 2021. Quant aux adultes, c'est pour les 18 et 19 ans que l'on note une différence plus importante (+40,0 %), passant de 409 à 553 victimes (tableau 10 dans la section des tableaux complémentaires).

2.2 Hausse du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel

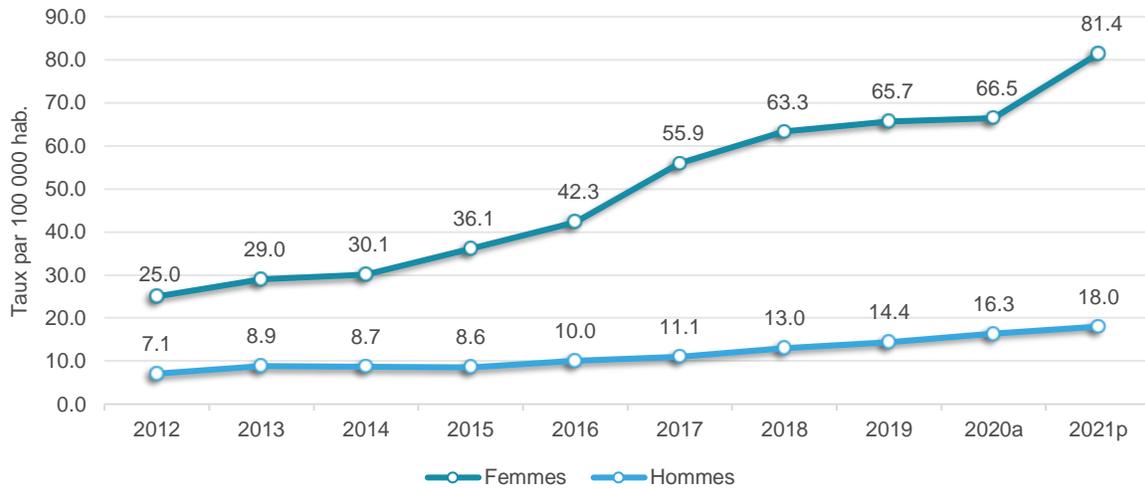
Dans la dernière décennie, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel déclaré par la police est largement supérieur au taux de victimes de sexe masculin pour cette même catégorie d'infractions. En 2021, le taux de femmes victimes (81,4) est plus de quatre fois supérieur à celui des hommes (18,0). L'écart entre les deux sexes s'est d'ailleurs accentué en 2021, le taux de victimes féminines ayant connu une augmentation supérieure au taux de victimes masculines (+22,4 % et +10,2 % respectivement). À titre comparatif, le taux de victimes féminines d'autres infractions d'ordre sexuel avait

²⁷ Ministère de la Sécurité publique (2022).

²⁸ Le pourcentage d'augmentation est calculé à partir du nombre de victimes par 100 000 jeunes de 12 à 14 ans.

connu une hausse beaucoup moins marquée (+1,2 %) en 2020, alors que les victimes masculines avaient augmenté de 13,4 % (graphique 6).

Graphique 6 | Évolution du taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2012 à 2021^P



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Notons que les taux de victimes de sexes féminin et masculin, pour cette catégorie d'infractions, ont connu des progressions comparables au courant de la dernière décennie, avec des taux de croissance annuels moyens de 12,5 % et de 9,8 % respectivement.

En analysant la distribution des victimes par groupe d'âge, on constate que la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel a des taux de victimes d'âge mineur largement supérieurs à ceux des adultes (graphique 7). Ceci s'explique par le fait qu'en vertu du *Code criminel*, plusieurs de ces infractions ne s'appliquent qu'à des victimes d'âge mineur²⁹.

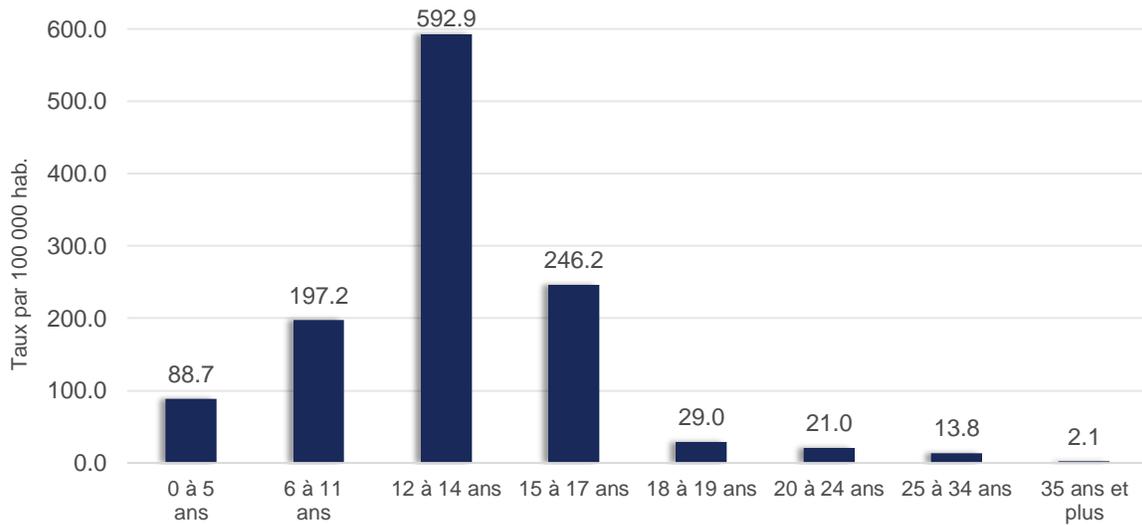
En 2021, c'est chez les 12 à 14 ans et les 15 à 17 ans que les taux de victimes sont les plus élevés, soit respectivement de 592,9 et de 246,2. Le groupe des 12 à 14 ans représente d'ailleurs à lui seul 38,7 % des victimes d'autres infractions sexuelles, avec 1 641 victimes³⁰ (graphique 7 et tableau 12 dans la section des tableaux complémentaires).

Quant aux victimes d'âge adulte, ce sont les 18 et 19 ans (29,0) et les 20 à 24 ans (21,0) qui ont les taux de victimisation les plus élevés (graphique 7).

²⁹ On peut penser notamment aux infractions de contacts sexuels, de leurre, de corruption d'enfant ou d'entente ou aux arrangements d'infractions d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, qui, par définition, concernent uniquement des victimes d'âge mineur.

³⁰ Ce calcul se base sur le nombre de victimes d'autres infractions sexuelles dont l'âge est connu (4 239).

Graphique 7 | Taux de victimes d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021^p



p: données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Toujours en 2021, le taux de jeunes victimes a connu une augmentation de 21,5 %, ce qui se traduit par 671 victimes de plus que l'année précédente. C'est chez les 6 à 11 ans et les 12 à 14 ans que les corps de police ont déclaré la plus grande hausse du nombre de victimes, soit respectivement 186 et 392 de plus (tableau 12 dans la section des tableaux complémentaires).

Pour les victimes d'âge adulte, le taux a progressé de 11,3 %, ce qui équivaut à 44 personnes de plus qu'en 2020. C'est chez les 25 à 34 ans (+46) et les 35 à 44 ans (+12) que l'on enregistre la plus grande hausse du nombre de victimes (tableau 12 dans la section des tableaux complémentaires).

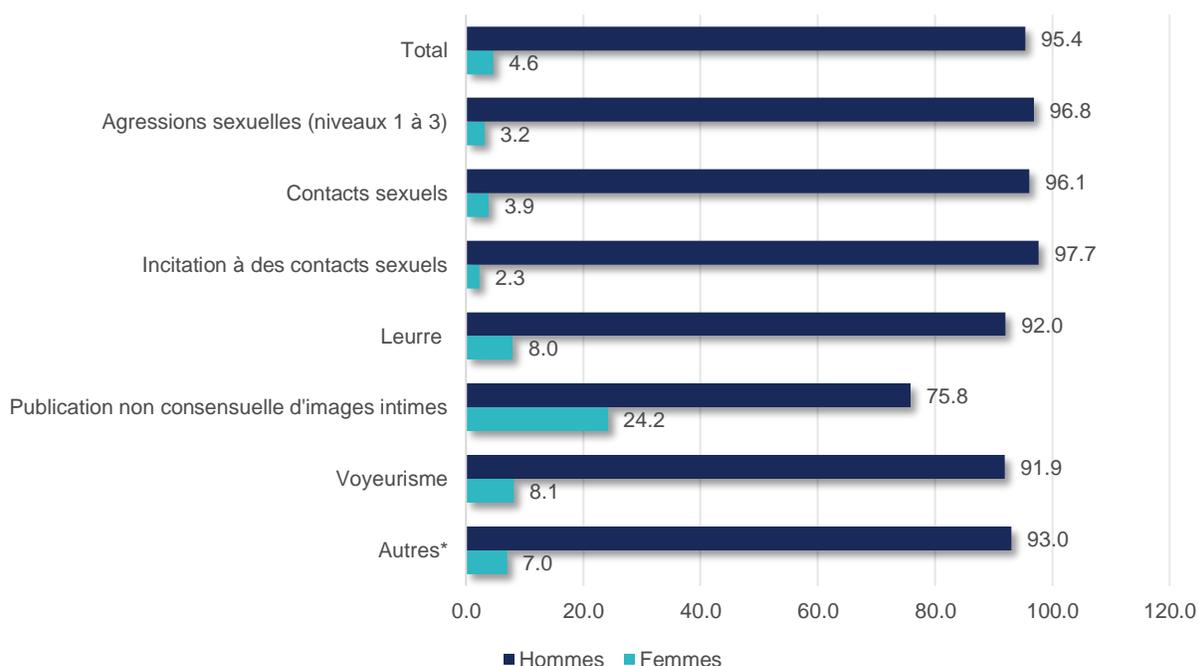
CHAPITRE 3 : PORTRAIT DES AUTEURS PRÉSUMÉS

3.1- Les auteurs présumés sont en grande majorité des hommes

Les auteurs présumés d'infractions sexuelles sont en grande majorité des hommes (95,4 %). La catégorie des incitations à des contacts sexuels (97,7 %) et celle des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) (96,8 %) sont d'ailleurs celles ayant la proportion d'auteurs présumés masculins la plus élevée (graphique 8 et tableaux 13 et 14 dans la section des tableaux complémentaires). À titre comparatif, les auteurs présumés d'infractions contre la personne sont des hommes dans une proportion de 77,7 %³¹.

Par ailleurs, l'infraction relative à la publication non consensuelle d'images intimes se distingue des autres infractions sexuelles avec la proportion d'auteurs présumés masculins la plus faible, soit 75,8 % (graphique 8).

Graphique 8 | Répartition (en %) des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon leur sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p



* Comprend les infractions suivantes : exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée, entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant, inceste, corruption d'enfants, rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983, autres.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³¹ Ministère de la Sécurité publique (2022).

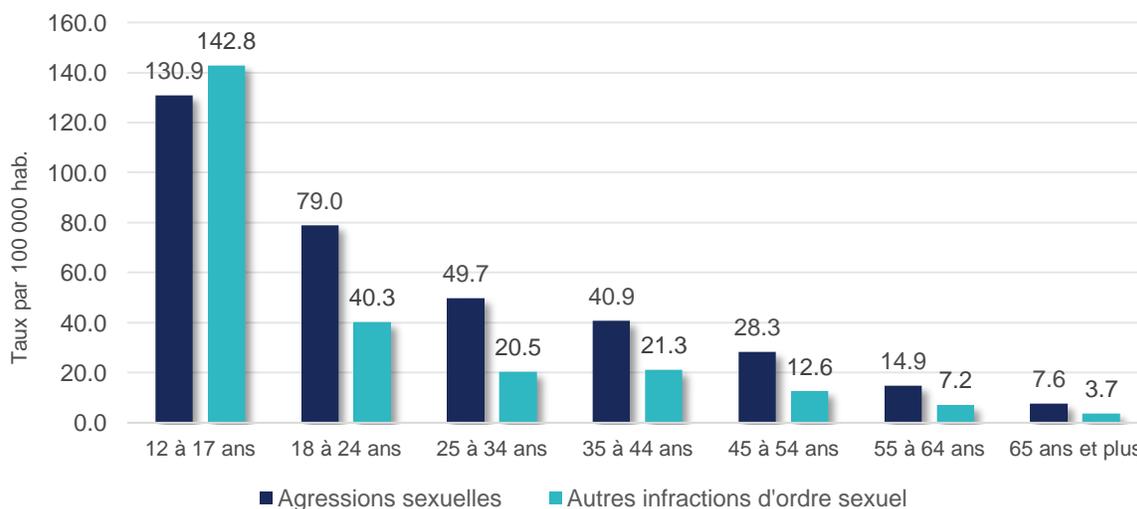
3.2- Prédominance du taux d'auteurs présumés d'âge mineur

En 2021, la grande majorité des auteurs d'infractions sexuelles sont d'âge adulte, alors que le tiers sont d'âge mineur (31,2 %). Cependant, lorsque le taux d'auteurs présumés par 100 000 jeunes (273,7) est considéré, il est six fois plus élevé que le taux d'auteurs présumés adultes (45,7) (tableaux 15 et 16 dans la section des tableaux complémentaires).

Le constat est le même, que ce soit pour les agressions sexuelles ou pour les autres infractions d'ordre sexuel. En effet, le taux d'auteurs présumés est plus de quatre fois supérieur chez les jeunes pour les agressions sexuelles (130,9, comparativement à 31,0 pour les adultes) et près de dix fois plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel (142,8, comparativement à 14,7 pour les adultes) (graphique 9, tableaux 15 et 16 dans la section des tableaux complémentaires).

Étant donné que le taux d'infractions relatives aux agressions sexuelles (85,7) est supérieur à celui des autres infractions d'ordre sexuel (51,5), il n'est pas surprenant de constater que le taux d'auteurs présumés est généralement plus élevé pour les agressions sexuelles que pour les autres infractions d'ordre sexuel. L'analyse des auteurs présumés par groupe d'âge nous permet toutefois d'observer la tendance inverse pour les auteurs présumés âgés de 12 à 17 ans, qui constituent le seul groupe pour lequel le taux de perpétration est plus élevé pour les autres infractions d'ordre sexuel que pour les agressions sexuelles (graphique 9).

Graphique 9 | Taux d'auteurs présumés d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2021^p



p : données provisoires

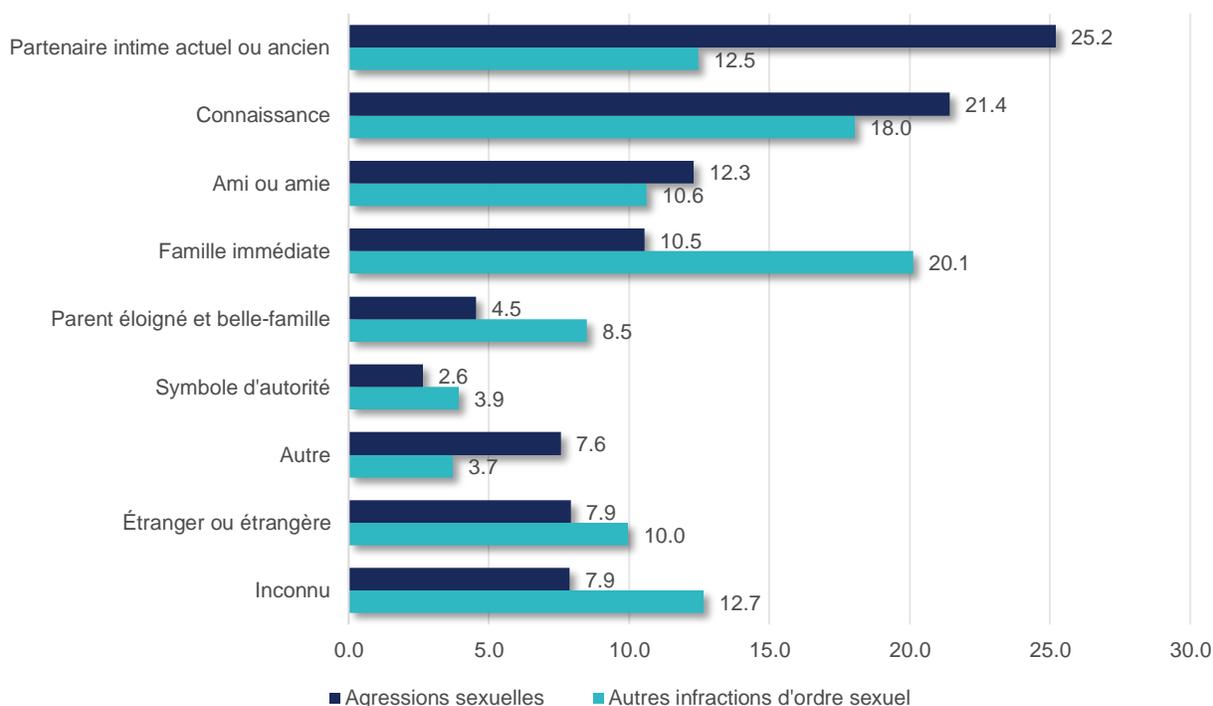
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3- L'auteur d'infractions sexuelles est souvent connu de la victime

En 2021, la majorité des auteurs présumés d'infractions sexuelles sont connus de leur victime (81,7 %). En effet, seulement 8,7 % des auteurs présumés sont un étranger ou une étrangère, tandis que la nature de la relation avec la victime n'a pu être établie pour 9,6 % des cas. Pour les agressions sexuelles, environ le quart (25,2 %) des auteurs présumés sont un partenaire intime actuel ou ancien de la victime. Dans 21,4 % des cas, ils sont plutôt une connaissance de la victime (graphique 10 et tableau 17 dans la section des tableaux complémentaires).

Quant aux autres infractions d'ordre sexuel, les auteurs présumés sont plus souvent un membre de la famille immédiate (20,1 %) ou une connaissance (18,0 %). Les proportions d'auteurs présumés d'autres infractions d'ordre sexuel qui sont un étranger ou une étrangère (10,0 %) et dont la relation est inconnue (12,7 %) sont légèrement supérieures à ce que l'on observe pour les agressions sexuelles (graphique 10). Cela peut s'expliquer par la présence de l'infraction de leurre dans cette catégorie, cette infraction pouvant être commise plus aisément de manière anonyme, par un ordinateur. Le leurre est d'ailleurs l'infraction pour laquelle on compte le plus grand nombre d'auteurs présumés étrangers à la victime ou dont le lien avec la victime est inconnu (tableau 11 dans la section des tableaux complémentaires).

Graphique 10 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2021^{p,32}



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³² Dans ce graphique, « Autre membre de la famille » regroupe les relations suivantes : beau-père/belle-mère, parent éloigné et beau-fils/belle-fille. La « Famille immédiate » regroupe parent, enfant et autre membre de la famille. La catégorie « Autres » regroupe notamment : relation d'affaires, voisin/voisine, relation criminelle et colocataire.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 4 | Nombre et taux de victimes d'infractions sexuelles selon la catégorie globale d'infractions et la région, Québec, 2021^p

Région administrative	Agressions sexuelles		Autres infractions d'ordre sexuel		Total des infractions sexuelles	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Bas-Saint-Laurent	137	68,8	122	61,3	259	130,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	282	100,7	271	96,8	553	197,5
Capitale-Nationale	587	77,1	248	32,6	835	109,7
Mauricie	322	116,1	160	57,7	482	173,8
Estrie ¹	465	93,1	399	79,9	864	173,1
Montréal	1 774	87,6	644	31,8	2 418	119,4
Outaouais	346	85,6	235	58,1	581	143,7
Abitibi-Témiscamingue	207	139,6	193	130,2	400	269,8
Côte-Nord	140	154,6	162	178,9	302	333,5
Nord-du-Québec	39	83,6	42	90,0	81	173,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	96	104,3	73	79,3	169	183,6
Chaudière-Appalaches	205	46,8	192	43,8	397	90,6
Laval	313	70,6	120	27,1	433	97,7
Lanaudière	442	82,6	412	77,0	854	159,6
Laurentides	546	84,4	291	45,0	837	129,3
Montérégie ¹	1 235	84,5	625	42,8	1 860	127,3
Centre-du-Québec	234	91,6	241	94,3	475	185,9
Ensemble du Québec	7 370	85,7	4 430	51,5	11 800	137,1

¹ Le nombre d'infractions et le taux d'infractions par 100 000 habitants ont été calculés selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. À cette date, les MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont passées de la région de la Montérégie à celle de l'Estrie (pour davantage d'information, consulter le lien [Modification aux découpages des régions administratives de l'Estrie et de la Montérégie \(Québec.ca\)](#)). Ce changement peut expliquer en partie l'écart entre les données de 2020 et de 2021 pour ces deux régions. Il est à noter que le changement a été appliqué sur l'ensemble des affaires déclarées en 2021, et non uniquement celles déclarées à compter du 28 juillet 2021.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Nombre d'infractions sexuelles fondées et non fondées selon la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^p

Catégorie d'infractions	Fondées		Non fondées		Total		Variation du nombre d'affaires fondées 2020 ^a /2021 ^p (%)	Variation du nombre d'affaires non fondées 2020 ^a /2021 ^p (%)
	2020 ^a	2021 ^p	2020 ^a	2021 ^p	2020 ^a	2021 ^p		
Agressions sexuelles								
Agression sexuelle grave (niveau 3)	35	31	1	0	36	31	-11,4	-100,0
Agression sexuelle armée (niveau 2)	111	101	10	4	121	105	-9,0	-60,0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	5 562	7 238	416	428	5 978	7 666	30,1	2,9
Sous-total	5 708	7 370	427	432	6 135	7 802	29,1	1,2
Autres infractions d'ordre sexuel								
Contacts sexuels	1 840	2 351	194	228	2 034	2 579	27,8	17,5
Incitation à des contacts sexuels	217	290	31	34	248	324	33,6	9,7
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	31	20	3	3	34	23	-35,5	0,0
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	15	13	8	3	23	16	-13,3	-62,5
Inceste	39	62	5	12	44	74	59,0	140,0
Corruption d'enfants	25	28	7	7	32	35	12,0	0,0
Leurre	728	771	85	68	813	839	5,9	-20,0
Publication non consensuelle d'images intimes	426	526	37	42	463	568	23,5	13,5
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	82	86	16	12	98	98	4,9	-25,0
Voyeurisme	273	249	15	12	288	261	-8,8	-20,0
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	25	25	1	1	26	26	0,0	0,0
Autres	10	9	0	1	10	10	-10,0	-
Sous-total	3 711	4 430	402	423	4 113	4 853	19,4	5,2
Total des infractions sexuelles	9 419	11 800	829	855	10 248	12 655	25,3	3,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 6 | Infractions contre la personne selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées									
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées						
		Total (N)	Total (N)	Total (%)	Total (N)	Total (%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation	
							(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	88	30	34,1	58	65,9	50	86,2	8	13,8	
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	33	17	51,5	16	48,5	16	100,0	0	0,0	
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	219	104	47,5	115	52,5	110	95,7	5	4,3	
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	51 460	13 263	25,8	38 197	74,2	29 927	78,3	8 270	21,7	
Agression sexuelle	7 370	4 342	58,9	3 028	41,1	2 366	78,1	662	21,9	
Autres infractions d'ordre sexuel	4 430	2 447	55,2	1 983	44,8	1 514	76,3	469	23,7	
Enlèvement ou séquestration	1 167	250	21,4	917	78,6	861	93,9	56	6,1	
Vol qualifié ou extorsion	4 539	2 882	63,5	1 657	36,5	1 446	87,3	211	12,7	
Harcèlement criminel	7 303	1 762	24,1	5 541	75,9	4 633	83,6	908	16,4	
Menaces	18 062	4 707	26,1	13 355	73,9	9 614	72,0	3 741	28,0	
Autres*	2 699	1 077	39,9	1 622	60,1	1 159	71,5	463	28,5	
Total	97 370	30 881	31,7	66 489	68,3	51 696	77,8	14 793	22,2	

* Inclut notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 | Nombre d'infractions contre la personne selon le lieu de perpétration, Québec, 2021^p

Lieu	Nombre	%
Résidence d'habitation		
Maison unifamiliale	28 096	28,9
Unité d'habitation	31 106	31,9
Autre type de résidence d'habitation	1 782	1,8
Sous-total	60 984	62,6
Autres types de lieux		
Établissement commercial (restaurant, centre commercial, station-service, etc.)	7 867	8,1
Établissement d'enseignement	3 985	4,1
Établissement d'utilité publique	4 891	5,0
Stationnement	2 869	2,9
Transport en commun	967	1,0
Voie publique (route, rue, piste cyclable, etc.)	11 167	11,5
Zone de plein air (parc, plan d'eau, zone libre)	2 558	2,6
Autre(s)	1 245	1,3
Inconnu	837	0,9
Sous-total	36 386	37,4
Total	97 370	100,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Évolution du nombre de victimes selon la catégorie d'infractions sexuelles, Québec, 2012 à 2021^P

Sexe	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^a	2021 ^P
Agressions sexuelles										
Femmes	3 267	3 212	3 058	3 249	3 481	4 340	4 809	5 021	5 065	6 595
Hommes	600	553	484	483	519	516	544	653	642	774
Sous-total	3 867	3 765	3 542	3 732	4 000	4 856	5 353	5 674	5 707	7 369
Autres infractions d'ordre sexuel										
Femmes	1 018	1 190	1 244	1 502	1 770	2 329	2 661	2 796	2 851	3 499
Hommes	284	359	356	353	415	457	545	612	701	775
Sous-total	1 302	1 549	1 600	1 855	2 185	2 786	3 206	3 408	3 552	4 274
Total des infractions sexuelles	5 169	5 314	5 142	5 587	6 185	7 642	8 559	9 082	9 259	11 643

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Profil (en %) des victimes d'agressions sexuelles, Québec, 2021^p

Caractéristique	Agression sexuelle grave (niveau 3)		Agression sexuelle armée (niveau 2)		Agression sexuelle simple (niveau 1)		Total	
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe								
Femmes	26	83,9	79	78,2	6 490	89,7	6 595	89,5
Hommes	5	16,1	22	21,8	747	10,3	774	10,5
Inconnu	0	-	0	-	1	0,01	1	0,01
Âge								
0 à 5 ans	3	9,7	3	3,0	382	5,3	388	5,3
6 à 11 ans	2	6,5	5	5,0	680	9,4	687	9,3
12 à 14 ans	4	12,9	7	6,9	1 205	16,6	1 216	16,5
15 à 17 ans	2	6,5	14	13,9	1 450	20,0	1 466	19,9
18 et 19 ans	3	9,7	11	10,9	539	7,4	553	7,5
20 à 24 ans	7	22,6	12	11,9	787	10,9	806	10,9
25 à 34 ans	3	9,7	15	14,9	951	13,1	969	13,1
35 à 44 ans	5	16,1	18	17,8	625	8,6	648	8,8
45 à 54 ans	0	-	9	8,9	300	4,1	309	4,2
55 à 64 ans	0	-	6	5,9	137	1,9	143	1,9
65 ans et plus	1	3,2	1	1,0	113	1,6	115	1,6
Inconnu	1	3,2	0	-	69	1,0	70	0,9
Relation avec l'auteur résumé								
Partenaire intime actuel ou ancien	8	25,8	31	30,7	1 818	25,1	1 857	25,2
Parent	2	6,5	1	1,0	300	4,1	303	4,1
Enfant	1	3,2	0	-	20	0,3	21	0,3
Autre membre de la famille	2	6,5	2	2,0	449	6,2	453	6,1
Beau-père/belle-mère	0	-	2	2,0	155	2,1	157	2,1
Beau-fils/belle-fille	0	-	1	1,0	7	0,1	8	0,1
Parent éloigné	1	3,2	0	-	169	2,3	170	2,3
Connaissance	9	29,0	15	14,9	1 555	21,5	1 579	21,4
Voisin ou voisine	0	0,0	1	1,0	125	1,7	126	1,7
Relation d'affaires	2	6,5	1	1,0	211	2,9	214	2,9
Symbole d'autorité	1	3,2	2	2,0	192	2,7	195	2,6
Ami	1	3,2	10	9,9	895	12,4	906	12,3
Autre relation intime	0	-	1	1,0	95	1,3	96	1,3
Relation criminelle	0	-	1	1,0	7	0,1	8	0,1
Colocataire	0	-	0	-	75	1,0	75	1,0
Relation inverse d'autorité	0	-	0	-	38	0,5	38	0,5
Étranger	2	6,5	18	17,8	563	7,8	583	7,9
Inconnu	2	6,5	15	14,9	564	7,8	581	7,9
Total des infractions sexuelles	31	100,0	101	100,0	7 238	100,0	7 370	100,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 | Nombre et taux de victimes³³ d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2020^a et 2021^p

Groupe d'âge	2020 ^a		2021 ^p		Variation du taux 2020 ^a /2021 ^p
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	311	59,5	388	75,8	27,4
6 à 11 ans	463	82,0	687	122,6	49,5
12 à 14 ans	749	278,9	1 216	439,4	57,6
15 à 17 ans	1 077	433,2	1 466	580,2	33,9
Total de jeunes victimes	2 600	162,1	3 757	234,6	44,7
18 et 19 ans	409	229,5	553	321,2	40,0
20 à 24 ans	705	141,0	806	165,8	17,6
25 à 34 ans	856	76,9	969	87,1	13,2
35 à 44 ans	553	47,7	648	55,8	17,0
45 à 54 ans	256	23,8	309	28,9	21,4
55 à 64 ans	136	10,8	143	11,4	5,6
65 ans et plus	124	7,3	115	6,6	-10,4
Total de victimes adultes	3 039	43,6	3 543	50,6	16,0
Total	5 639	65,7	7 300	84,8	29,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³³ Exclut 69 (2020) et 70 (2021) victimes dont l'âge est inconnu.

Tableau 11 | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2021^P

Caractéristique	Contacts sexuels		Incitation à des contacts sexuels		Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée		Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant		Inceste		Corruption d'enfants		Page 1/2
	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	
Sexe													
Femmes	2 000	85,1	207	72,9	17	85,0	6	85,7	46	74,2	16	57,1	...
Hommes	351	14,9	77	27,1	3	15,0	1	14,3	16	25,8	12	42,9	...
Inconnu	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Âge													
0 à 5 ans	387	16,5	34	12,0	1	5,0	0	–	18	29,0	7	25,0	...
6 à 11 ans	784	33,3	84	29,6	0	–	1	14,3	19	30,6	10	35,7	...
12 à 14 ans	912	38,8	113	39,8	0	–	2	28,6	16	25,8	9	32,1	...
15 à 17 ans	253	10,8	45	15,8	17	85,0	4	57,1	5	8,1	2	7,1	...
18 et 19 ans	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
20 à 24 ans	0	–	0	–	1	5,0	0	–	1	1,6	0	–	...
25 à 34 ans	0	–	0	–	0	–	0	–	2	3,2	0	–	...
35 à 44 ans	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
45 à 54 ans	0	–	0	–	0	–	0	–	1	1,6	0	–	...
55 à 64 ans	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
65 ans et plus	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Inconnu	15	0,6	8	2,8	1	5,0	0	–	0	–	0	–	...
Relation avec l'auteur résumé													
Partenaire intime actuel ou ancien	239	10,2	16	5,6	2	10,0	0	–	0	–	0	–	...
Parent	274	11,7	18	6,3	0	–	0	–	26	41,9	15	53,6	...
Enfant	6	0,3	0	–	1	5,0	0	–	1	1,6	0	–	...
Autre membre de la famille	394	16,8	51	18,0	0	–	0	–	31	50,0	1	3,6	...
Beau-père/belle-mère	149	6,3	16	5,6	1	5,0	0	–	0	–	4	14,3	...
Beau-fils/belle-fille	8	0,3	1	0,4	0	–	0	–	0	–	2	7,1	...
Parent éloigné	148	6,3	13	4,6	0	–	0	–	4	6,5	1	3,6	...
Connaissance	454	19,3	60	21,1	3	15,0	0	–	0	–	2	7,1	...
Voisin ou voisine	31	1,3	14	4,9	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Relation d'affaires	11	0,5	1	0,4	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Symbole d'autorité	95	4,0	6	2,1	6	30,0	0	–	0	–	1	3,6	...
Ami	300	12,8	23	8,1	1	5,0	0	–	0	–	0	–	...
Autre relation intime	7	0,3	0	–	1	5,0	0	–	0	–	0	–	...
Relation criminelle	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Colocataire	12	0,5	3	1,1	0	–	0	–	0	–	0	–	...
Relation inverse d'autorité	8	0,3	0	0,0	1	5,0	0	–	0	–	0	–	...
Étranger	81	3,4	35	12,3	2	10,0	2	28,6	0	–	0	–	...
Inconnu	134	5,7	27	9,5	2	10,0	5	71,4	0	–	2	7,1	...
Total des infractions sexuelles	2 351	100,0	284	100,0	20	100,0	7	100,0	62	100,0	28	100,0	

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 (suite) | Profil (en %) des victimes des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2021^p

Caractéristique	Page 2/2	Leurre		Publication non consensuelle d'images intimes		Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite		Voyeurisme		Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983		Autres	
		(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)
Sexe													
Femmes	...	549	82,7	433	82,3	54	66,7	152	68,5	16	64,0	3	60,0
Hommes	...	115	17,3	92	17,5	27	33,3	70	31,5	9	36,0	2	40,0
Inconnu	...	0	-	1	0,2	0	-	0	-	0	-	0	-
Âge													
0 à 5 ans	...	0	-	0		1	1,2	1	0,5	4	16,0	1	20,0
6 à 11 ans	...	141	21,2	10	1,9	29	35,8	17	7,7	8	32,0	2	40,0
12 à 14 ans	...	375	56,5	118	22,4	34	42,0	52	23,4	9	36,0	1	20,0
15 à 17 ans	...	146	22,0	106	20,2	16	19,8	25	11,3	2	8,0	1	20,0
18 et 19 ans	...	0	-	36	6,8	1	1,2	12	5,4	1	4,0	0	-
20 à 24 ans	...	0	-	70	13,3	0	-	29	13,1	1	4,0	0	-
25 à 34 ans	...	0	-	105	20,0	0	-	46	20,7	0	-	0	-
35 à 44 ans	...	0	-	44	8,4	0	-	22	9,9	0	-	0	-
45 à 54 ans	...	0	-	22	4,2	0	-	11	5,0	0	-	0	-
55 à 64 ans	...	0	-	5	1,0	0	-	1	0,5	0	-	0	-
65 ans et plus	...	0	-	1	0,2	0	-	5	2,3	0	-	0	-
Inconnu	...	2	0,3	9	1,7	0	-	1	0,5	0	-	0	-
Relation avec l'auteur résumé													
Partenaire intime actuel ou ancien	...	38	5,7	208	39,5	4	4,9	24	10,8	2	8,0	0	-
Parent	...	0	-	1	0,2	3	3,7	6	2,7	1	4,0	3	60,0
Enfant	...	1	0,2	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Autre membre de la famille	...	5	0,8	2	0,4	4	4,9	7	3,2	9	36,0	0	-
Beau-père/belle-mère	...	1	0,2	1	0,2	0	-	9	4,1	0	-	1	20,0
Beau-fils/belle-fille	...	0	-	0	-	0	-	1	0,5	0	-	0	-
Parent éloigné	...	1	0,2	0	-	0	-	1	0,5	1	4,0	0	-
Connaissance	...	115	17,3	85	16,2	32	39,5	15	6,8	5	20,0	0	-
Voisin ou voisine	...	1	0,2	0	-	3	3,7	11	5,0	0	-	0	-
Relation d'affaires	...	4	0,6	5	1,0	0	-	24	10,8	1	4,0	0	-
Symbole d'autorité	...	4	0,6	1	0,2	4	4,9	49	22,1	2	8,0	0	-
Ami	...	52	7,8	59	11,2	4	4,9	14	6,3	1	4,0	0	-
Autre relation intime	...	4	0,6	7	1,3	0	-	3	1,4	1	4,0	0	-
Relation criminelle	...	1	0,2	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Colocataire	...	0	-	0	-	0	-	3	1,4	0	-	0	-
Relation inverse d'autorité	...	0	-	1	0,2	0	-	1	0,5	0	-	0	-
Étranger	...	216	32,5	46	8,7	12	14,8	30	13,5	2	8,0	0	-
Inconnu	...	221	33,3	110	20,9	15	18,5	24	10,8	0	-	1	20,0
Total des infractions sexuelles		664	100,0	526	100,0	81	100,0	222	100,0	25	100,0	5	100,0

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Nombre et taux de victimes³⁴ d'autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2020^a et 2021^p

Groupe d'âge	2020 ^a		2021 ^p		Variation du taux 2020 ^a /2021 ^p
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
0 à 5 ans	424	81,1	454	88,7	9,4
6 à 11 ans	919	162,8	1 105	197,2	21,1
12 à 14 ans	1 249	465,0	1 641	592,9	27,5
15 à 17 ans	559	224,9	622	246,2	9,5
Total de jeunes victimes	3 151	196,4	3 822	238,7	21,5
18 et 19 ans	51	28,6	50	29,0	1,5
20 à 24 ans	108	21,6	102	21,0	-2,9
25 à 34 ans	107	9,6	153	13,8	43,0
35 à 44 ans	54	4,7	66	5,7	22,1
45 à 54 ans	39	3,6	34	3,2	-12,3
55 à 64 ans	9	0,7	6	0,5	-33,0
65 ans et plus	5	0,3	6	0,3	16,0
Total de victimes adultes	373	5,3	417	6,0	11,3
Total	3 524	41,1	4 239	49,3	19,9

a : données actualisées *p* : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁴ Exclut 28 (2020) et 36 (2021) victimes dont l'âge est inconnu.

Tableau 13 | Nombre et taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^p ³⁵

Groupe d'âge	Femmes				Hommes				Total			
	2020 ^p	2020 ^a	2021 ^p	Variation 2020 ^p /2021 ^p (%)	2020 ^p	2020 ^a	2021 ^p	Variation 2020 ^p /2021 ^p (%)	2020 ^p	2020 ^a	2021 ^p	Variation 2020 ^p /2021 ^p (%)
Nombre												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	84	106	91	8,3	2 502	3 202	2 780	11,1	2 586	3 308	2 871	11,0
Autres infractions d'ordre sexuel	104	126	125	20,2	1 476	1 865	1 668	13,0	1 580	1 991	1 793	13,5
Total	188	232	216	14,9	3 978	5 067	4 448	11,8	4 166	5 299	4 664	12,0
Taux												
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	2,2	2,8	2,4	9,5	67,0	85,8	74,0	10,5	34,5	44,2	38,1	10,5
Autres infractions d'ordre sexuel	2,8	3,4	3,3	18,2	39,5	50,0	44,4	12,4	21,1	26,6	23,8	12,8
Total	5,0	6,2	5,7	14,4	106,6	135,7	118,4	11,1	55,6	70,7	61,9	11,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁵ Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans (2020 : 85; 2021 : 116).

Tableau 14 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^a et 2021^p

Catégorie d'infractions	Femmes		Hommes		Total	
	2020 ^a	2021 ^p	2020 ^a	2021 ^p	2020 ^a	2021 ^p
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	106	91	3 202	2 780	3 308	2 871
Autres infractions d'ordre sexuel						
Contacts sexuels	50	42	1 107	1 036	1 157	1 078
Incitation à des contacts sexuels	9	3	119	127	128	130
Leurre	7	15	260	173	267	188
Publication non consensuelle d'images intimes	44	51	168	160	212	211
Voyeurisme	4	7	97	79	101	86
Autres	12	7	114	93	126	100
Sous-total	126	125	1 865	1 668	1 991	1 793
Total des infractions sexuelles	232	216	5 067	4 448	5 299	4 664

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 | Nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2021^a

Catégorie d'infractions	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adulte total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1	5	4	0	3	0	0	12	13
Agression sexuelle armée (niveau 2)	9	8	11	10	8	4	2	43	52
Agression sexuelle simple (niveau 1)	683	507	538	465	291	182	131	2 114	2 797
Sous-total	693	520	553	475	302	186	133	2 169	2 862
Autres infractions d'ordre sexuel									
Contacts sexuels	474	141	120	150	92	53	45	601	1 075
Incitation à des contacts sexuels	46	14	17	24	9	14	6	84	130
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	0	2	0	4	3	2	0	11	11
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	1	0	2	1	0	0	0	3	4
Inceste	13	5	3	5	3	3	1	20	33
Corruption d'enfants	0	1	2	2	0	0	0	5	5
Leurre	91	42	30	9	7	3	3	94	185
Publication non consensuelle d'images intimes	101	33	29	30	8	5	4	109	210
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	12	10	1	2	1	1	0	15	27
Voyeurisme	18	10	17	17	12	8	3	67	85
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	6	5	3	0	1	0	15	15
Autres	0	1	2	0	0	0	2	5	5
Sous-total	756	265	228	247	135	90	64	1 029	1 785
Total des infractions sexuelles	1 449	785	781	722	437	276	197	3 198	4 647

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 | Taux d’auteurs présumés d’infractions sexuelles selon le groupe d’âge de l’auteur présumé et la catégorie d’infractions, Québec, 2021^p

Catégorie d’infractions sexuelles	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Adulte total	Total
Agressions sexuelles									
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,2	0,8	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,2	0,2
Agression sexuelle armée (niveau 2)	1,7	1,2	1,0	0,9	0,7	0,3	0,1	0,6	0,7
Agression sexuelle simple (niveau 1)	129,0	77,0	48,4	40,0	27,2	14,5	7,5	30,2	37,1
Sous-total	130,9	79,0	49,7	40,9	28,3	14,9	7,6	31,0	38,0
Autres infractions d’ordre sexuel									
Contacts sexuels	89,5	21,4	10,8	12,9	8,6	4,2	2,6	8,6	14,3
Incitation à des contacts sexuels	8,7	2,1	1,5	2,1	0,8	1,1	0,3	1,2	1,7
Exploitation sexuelle d’un adolescent ou d’une personne handicapée	0,0	0,3	0,0	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,1
Entente ou arrangement d’infraction d’ordre sexuel à l’égard d’un enfant	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Inceste	2,5	0,8	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,3	0,4
Corruption d’enfants	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Leurre	17,2	6,4	2,7	0,8	0,7	0,2	0,2	1,3	2,5
Publication non consensuelle d’images intimes	19,1	5,0	2,6	2,6	0,7	0,4	0,2	1,6	2,8
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	2,3	1,5	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4
Voyeurisme	3,4	1,5	1,5	1,5	1,1	0,6	0,2	1,0	1,1
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0,0	0,9	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2
Autres	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Sous-total	142,8	40,3	20,5	21,3	12,6	7,2	3,7	14,7	23,7
Total des infractions sexuelles	273,7	119,3	70,2	62,2	40,9	22,1	11,3	45,7	61,7

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 | Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé, Québec, 2021^p

Relation	Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions sexuelles	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Partenaire intime actuel ou ancien	1 857	25,2	533	12,5	2 390	20,5
Connaissance	1 579	21,4	771	18,0	2 350	20,2
Ami ou amie	906	12,3	454	10,6	1 360	11,7
Famille immédiate ¹	777	10,5	860	20,1	1 637	14,1
Parent éloigné ou belle-famille	335	4,5	363	8,5	698	6,0
Symbole d'autorité	195	2,6	168	3,9	363	3,1
Autre ²	557	7,6	159	3,7	716	6,1
Étranger ou étrangère	583	7,9	426	10,0	1 009	8,7
Inconnu	581	7,9	541	12,7	1 122	9,6
Total	7 370	100,0	4 275	100,0	11 645	100,0

¹ Inclut parent, enfant et autre membre de la famille immédiate.

² Inclut relation d'affaires, relation criminelle, colocataire, relation inverse d'autorité, voisin et autre relation.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 18 | Nombre de victimes d'infractions sexuelles selon le délai (en jours) entre la date de la perpétration de l'infraction et celle de son signalement à la police, Québec, 2021^p

Catégorie d'infractions sexuelles	Moins de 7 jours		7 à 30 jours		31 à 365 jours		Plus d'un an		Total	Médiane (jours)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Agressions sexuelles										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	13	41,9	2	6,5	5	16,1	11	35,5	31	88
Agression sexuelle armée (niveau 2)	54	53,5	9	8,9	10	9,9	28	27,7	101	5
Agression sexuelle simple (niveau 1)	2 808	38,8	803	11,1	1 620	22,4	2 007	27,7	7 238	31
Sous-total	2 875	39,0	814	11,0	1 635	22,2	2 046	27,8	7 370	30
Autres infractions d'ordre sexuel										
Contacts sexuels	587	25,0	250	10,6	640	27,2	874	37,2	2 351	144
Incitation à des contacts sexuels	104	36,6	23	8,1	72	25,4	85	29,9	284	53
Exploitation sexuelle d'un adolescent ou d'une personne handicapée	8	40,0	3	15,0	3	15,0	6	30,0	20	22
Entente ou arrangement d'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	2	28,6	1	14,3	3	42,9	1	14,3	7	40
Inceste	15	24,2	3	4,8	8	12,9	36	58,1	62	961
Corruption d'enfants	14	50,0	1	3,6	10	35,7	3	10,7	28	11
Leurre	269	40,5	123	18,5	201	30,3	71	10,7	664	15
Publication non consensuelle d'images intimes	296	56,3	76	14,4	130	24,7	24	4,6	526	3
Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	17	21,0	13	16,0	32	39,5	19	23,5	81	64
Voyeurisme	89	40,1	30	13,5	38	17,1	65	29,3	222	18
Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983	0	0,0	0	0,0	0	0,0	25	100,0	25	17 443 ³⁶
Autres	2	25,0	0	0,0	3	37,5	3	37,5	8	209
Sous-total	1 403	32,8	523	12,2	1 140	26,6	1 212	28,3	4 278	58
Total des infractions sexuelles	4 278	36,7	1 337	11,5	2 775	23,8	3 258	28,0	11 648	39

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

³⁶ Le délai important est dû au fait que l'infraction concerne uniquement des crimes commis il y a 38 années.

RÉFÉRENCES

- COTTER, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm%23a25>.
- DUPONT, M., MESSERSCHMITT, P., VILA, G., BOHU, D. ET REY-SALMON, C. (2014). « Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs », *Annales Médico psychologique, revue psychiatrique*, 172 (6), pages 426-431.
- GLOBE AND MAIL. (2017). *How The Globe collected and analyzed sexual assault statistics to report on unfounded figures across Canada*, tiré de <https://www.theglobeandmail.com/news/investigations/unfounded-sexual-assault-canada-data-methodology-claims/article33891819/>.
- GROGUHÉ, M. (2021). « Vague de dénonciations : un an après. Qu'est-ce qui cloche dans le milieu culturel? », dans *La Presse*, tiré de <https://www.lapresse.ca/arts/2021-07-04/vague-de-denonciations-un-an-apres/qu-est-ce-qui-cloche-dans-le-milieu-culturel.php>.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2022, 26 août). *Ligne du temps COVID-19 au Québec – Courbe des cas confirmés selon la date de résultat du test, annotée des principaux événements et mesures de santé publique liés à la COVID-19 au Québec*, tiré de <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2021). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043>.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2020*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>.
- OUMET, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- PERREULT, S. (2021). *La conduite avec les facultés affaiblies au Canada*, 2019, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00012-fra.pdf?st=4KLU2D1h>.
- ROTEBURG, C. ET COTTER, A. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=-asrSAi6>.
- SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022). *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance*, tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf?1655744428>.

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Marc-Philippe Fortin

Traitement des données : Tho Thanh Ly et Martin Girard

Collaboration : Geneviève Aylwin

ANNEXE

Liste des infractions sexuelles au *Code criminel*

Catégorie d'infractions	Article du <i>Code criminel</i>	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153.1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
	171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172.1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172.2(1)	Entente ou arrangement de l'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162.1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
	279.01(1)a), b); 279.011(1)a), b); 279.02(1)(2); 279.03(1)(2)	Traite de personne
	280(1)	Enlèvement d'une personne moins de 16 ans
	273.3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger
	Autres	286.1(1)
286.1(2)		Obtention de services sexuels moyennant rétribution – personne âgée de moins de 18 ans
286.2(1)		Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
286.2		Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
286.3(1)		Proxénétisme
286.3(2)		Proxénétisme – personne âgée de moins de 18 ans
286.4		Publicité de services sexuels

